

LIGNES DIRECTRICES

AXE URBANISATION - Affirmer le rôle moteur des 3 pôles régionaux, le potentiel des pôles industriels relais et des villages dans la dynamique et l'équilibre territorial du canton



URB.1 : Ancrer le développement de l'urbanisation au sein des pôles régionaux : Delémont, Porrentruy et Saignelégier

- 1.1 : Concentration du développement de l'urbanisation dans les pôles régionaux
- 1.2 : Mise en place des conditions-cadres pour accroître l'offre de services, de commerces et d'équipements publics dans les pôles régionaux
- 1.3 : Amélioration de l'offre résidentielle des pôles régionaux



URB.2 : Accompagner la mutation des pôles industriels relais en favorisant les synergies et les complémentarités avec les pôles régionaux

- 2.1 : Maintien et adaptation des industries et des services
- 2.2 : Restructuration du tissu bâti
- 2.3 : Maîtrise du développement résidentiel



URB.3 : Renforcer la vie sociale et économique des villages pour maintenir la population

- 3.1 : Développement qualitatif des villages

URB.4 : Mettre en valeur le patrimoine bâti des hameaux et des territoires d'habitat traditionnellement dispersé

- 4.1 : Maintien et réhabilitation des ensembles bâtis ruraux traditionnels

AXE MOBILITE - Confirmer et optimiser le réseau de mobilité pour renforcer le réseau urbain jurassien



MOB.1 : Renforcer l'intensité des connexions vers l'extérieur du canton et entre les pôles régionaux

- 1.1 : Renforcement des connexions du canton avec les régions voisines et avec l'offre (inter)-nationale
- 1.2 : Organisation de la desserte ferroviaire dans une logique de RER Jura
- 1.3 : Maîtrise du trafic individuel motorisé



MOB.2 : Viser une politique de mobilité durable par une offre multimodale et performante

- 2.1 : Coordination du développement de l'urbanisation avec les réseaux de transports publics existants
- 2.2 : Harmonisation et coordination des offres de transports publics
- 2.3 : Amélioration des réseaux de mobilité douce

AXE ECONOMIE - Valoriser les secteurs économiques phares et encourager l'innovation



ECO.1 : S'appuyer sur les savoir-faire spécifiques (horlogerie, microtechnique) pour déployer de nouveaux segments d'activités innovants et diversifier le tissu économique

- 1.1 : Poursuite de la politique menée sur les zones d'activités d'intérêt cantonal (zones AIC) et les incubateurs d'entreprises
- 1.2 : Valorisation des friches industrielles



ECO.2 : Renforcer les réseaux, les structures de l'économie touristique et appuyer ses acteurs

- 2.1 : Développement d'un tourisme diversifié assurant l'équilibre entre préservation des paysages et attractivité touristique
- 2.2 : Définition des conditions-cadres pour le développement de nouvelles structures d'hébergement et d'activités touristiques



ECO.3 : Accompagner les mutations du secteur primaire

- 3.1 : Préservation des terres agricoles
- 3.2 : Définition des conditions cadres favorables à la diversification des activités et productions agricoles (bio, produits à valeur ajoutée, énergie) et forestières
- 3.3 : Encouragement des projets de développement régional et de promotion des produits régionaux

AXE ENVIRONNEMENT - Préserver et valoriser les paysages, le patrimoine bâti et la nature



ENV.1 : Maintenir des espaces ouverts entre les entités bâties, garants de la qualité de vie et de la lisibilité des paysages jurassiens



1.1 : Poursuite de la protection et de l'entretien des structures paysagères agricoles constitutives des identités locales



1.2 : Préservation et valorisation des patrimoines spécifiques des Franches-Montagnes et du Clos du Doubs, territoires du Parc Naturel Régional du Doubs



ENV.2 : Valoriser les espaces forestiers

- 2.1 : Gestion de la multifonctionnalité des espaces forestiers



ENV.3 : Poursuivre la mise en oeuvre du réseau écologique cantonal

- 3.1 : Protection durable et valorisation des milieux naturels remarquables inventoriés et des réservoirs de biodiversité importants
- 3.2 : Inventorisation et protection d'espaces naturels de valeur pour la biodiversité et de corridors écologiques pour la mise en réseau des biotopes
- 3.3 : Préservation et valorisation des espaces nécessaires à la revitalisation des cours d'eau et des zones humides
- 3.4 : Valoriser la présence de la nature en ville

AXE ENERGIE - Viser une efficacité et une autonomie énergétique accrues : pour une sortie progressive du nucléaire



ENER.1 : Développer et optimiser l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables disponibles sur le territoire cantonal

- 1.1 : Valorisation du potentiel renouvelable du canton
- 1.2 : Optimisation des infrastructures de production, stockage, transport et distribution d'énergie



ENER.2 : Garantir les conditions-cadres nécessaires à une réduction de la consommation et à un approvisionnement en énergie renouvelable à l'échelon local

- 2.1 : Création des conditions favorables à l'exploitation du potentiel d'énergies indigènes et renouvelables ainsi qu'à la valorisation des rejets de chaleur
- 2.2 : Réduction des besoins en énergie et promotion de l'approvisionnement en énergies renouvelables dans les bâtiments
- 2.3 : Réduction de la consommation fossile dans le domaine de la mobilité
- 2.4 : Optimisation énergétique et renouvelable dans les processus industriels

AXE GOUVERNANCE - Intensifier et promouvoir les coopérations externes et internes



GOUV.1 : Amplifier l'implication du Canton dans les coopérations intercantionales et transfrontalières

- 1.1 : Affirmation du Canton comme un partenaire des autres Cantons et des Régions françaises limitrophes
- 1.2 : Renforcement de la position et de la visibilité du Canton dans les réseaux économiques suisses et internationaux



GOUV.2 : Favoriser la constitution d'un réseau urbain jurassien pour développer les collaborations entre les trois pôles régionaux

- 2.1 : Coordination du développement des pôles régionaux dans une logique de complémentarité et de synergie
- 2.2 : Renforcement de la position et du poids de Delémont dans le réseau des grandes villes suisses



GOUV.3 : Renforcer la planification régionale

- 3.1 : Elaboration de plans directeurs régionaux à l'échelle des pôles régionaux
- 3.2 : Favoriser les complémentarités au niveau régional